

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2025-12-02 du 18 décembre 2025 portant approbation du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2026

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les dispositions de l'article L. 351-7, L.351-8 et les dispositions réglementaires du même code dont notamment l'article R.351-28 , R.351-56 à R.351-562 et R.351-46

Vu le règlement intérieur du comité national modifié, et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses article 175 à 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2005 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après en avoir délibéré,

Article 1

Approuve pour l'exercice 2026 les autorisations budgétaires suivantes :

- 1.1. 11 emplois temps plein travaillés
- 1.2. 141 993 329 € d'autorisations d'engagement dont
 - 1 407 000 € de personnel
 - 16 886 329 € de fonctionnement
 - 123 700 000 € d'interventions
- 1.3. 149 618 512 € de crédits de paiement dont
 - 1 407 000 € de personnel
 - 16 511 512 € de fonctionnement
 - 131 700 000 € d'interventions
- 1.4. 105 000 000 € de prévision de recettes
- 1.5. 44 618 512 € de déficit budgétaire

Article 2

Approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2.1. 44 618 512 € d'abondement de trésorerie
- 2.2. 44 118 512 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2.3. 44 118 512 € de diminution du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 3

La directrice du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHP et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2025-12-02 du 18 décembre 2025 portant approbation du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2026

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 35

Nombre de membres votants : 18

Abstentions : 1

Nombre de voix « Pour » : 17

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~

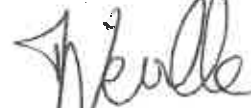
À Paris, le 18 décembre 2025

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE